

CONFÉRENCE DE PRESSE

Samedi 14 février 2014

**SIGNATURE DE LA CONVENTION-CADRE
DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE
ENTRE LE TERRITOIRE DE LA COTE OUEST
ET LA COMMUNE URBAINE DE SAINTE-MARIE**

Sommaire

Communiqué	p.3
Préambule	p.4
L’opportunité d’un partenariat avec Sainte-Marie	p.5
L’importance de la convention-cadre de coopération	p.6
Présentation de l’île Sainte-Marie	p.8
Présentation du Territoire de la Côte Ouest	p.12

Communiqué

Samedi 14 février, le Président du Territoire de la Côte Ouest, Monsieur Joseph Sinimalé et le Président de la Délégation Spéciale de la Commune Urbaine de Sainte-Marie (Madagascar), Monsieur Alain Sianala, ont officialisé un partenariat de coopération décentralisée entre les deux collectivités.

La convention-cadre, conclue pour une durée de 4 ans, visera au co-développement durable de deux territoires, et porte sur cinq secteurs prioritaires :

- Le développement économique et touristique ;
- La préservation de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie ;
- L'aménagement durable et la valorisation du territoire;
- L'animation culturelle et sportive et la solidarité numérique;
- La mobilité et l'insertion des jeunes.

Au-delà des échanges institutionnels, la coopération décentralisée encourage l'engagement citoyen des jeunes et les échanges entre opérateurs économiques, chercheurs, associations et acteurs socioculturels des territoires partenaires. Ainsi, les deux collectivités s'engagent à favoriser, d'une part, la mobilité des jeunes, et d'autre part, l'insertion professionnelle à travers des programmes de volontariats internationaux, de services civiques à l'international et de chantiers coopératifs d'insertion. Ces actions seront menées en étroite collaboration avec le secteur associatif.

C'est la première fois que la Communauté d'Agglomération porte en son nom propre un projet de coopération décentralisée. Le 2 février dernier, les élus communautaires ont choisi pour ce premier partenariat, l'île Sainte-Marie à Madagascar, en raison de la proximité géographique et des liens historiques de certaines communes de l'Ouest avec la grande île.

La Commune Urbaine de Sainte-Marie présente un profil intéressant à bien des égards pour la coopération décentralisée. Tout d'abord, elle dispose d'une liaison aérienne directe avec La Réunion. D'autre part, son insularité l'expose aux mêmes problématiques que nous, notamment du point de vue économique, environnemental et touristique. Territoire géographiquement restreint et enclavé, cette collectivité apparaît comme un véritable « laboratoire » pour expérimenter des actions de coopération décentralisée.

Le TCO consacre un budget annuel de 55 000 € à la coopération décentralisée.

Préambule

L'action internationale des collectivités locales contribue à augmenter l'attractivité des territoires. Au-delà des échanges institutionnels, la coopération décentralisée encourage l'engagement citoyen des jeunes et favorise les échanges entre opérateurs économiques, chercheurs, associations et acteurs socioculturels des territoires partenaires

La communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest (TCO) s'est dotée de la compétence coopération décentralisée et souhaite inscrire son action internationale dans le cadre de la coopération régionale afin de participer, aux côtés des services déconcentrés de l'Etat, de la Région, et du Département à l'intégration de La Réunion dans la zone océan Indien.

Au TCO, le budget annuel dédié à la coopération décentralisée est de 55 000 €, soit 25 centimes par habitant et par an. Tout projet de coopération s'inscrit dans une logique de mutualisation avec les autres collectivités territoriales et peut mobiliser des cofinancements (subventions du Ministère des Affaires Etrangères français, Fonds de Coopération Régionale, Fonds Européens etc.).

En tant qu'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), le TCO peut agir à l'international directement ou en appui à un projet communal. Jusqu'à présent, il s'est employé à accompagner les projets internationaux des communes, notamment ceux du Port et de La Possession avec Durban, Tamatave et Antanifotsy.

Bien souvent, ces projets de développement mettent en œuvre des compétences transférées à l'intercommunalité. Le TCO est ainsi sollicité pour des actions liées au développement économique, au tourisme, à l'aménagement du territoire, à la gestion des déchets, ou encore à la promotion des sports de pleine nature. Il intervient alors en tant que partenaire au projet de coopération ; la maîtrise d'ouvrage restant communale.

Si l'intercommunalité a naturellement vocation à accompagner les projets communaux de coopération décentralisée, le TCO aspire également à devenir un acteur à part entière de la coopération régionale et donc de porter son propre projet de coopération décentralisée, avec notamment la perspective d'en faire bénéficier l'ensemble du territoire de la côte ouest.

L'opportunité d'un partenariat avec Sainte-Marie

Du fait de la proximité géographique et des liens historiques avec la grande île, Madagascar a été désigné comme pays prioritaire pour une intervention du TCO.

Après consultation du Poste Diplomatique à Antananarivo, la mission coopération du TCO a choisi l'île de Sainte-Marie pour son projet de coopération décentralisée.

Disposant d'une liaison aérienne directe avec La Réunion, la commune urbaine de Sainte-Marie est une collectivité malgache à statut administratif particulier ; ce qui s'explique par son insularité et de son potentiel économique et touristique. Territoire géographiquement restreint et enclavé, cette collectivité apparaît comme un véritable « laboratoire » pour expérimenter des actions de coopération décentralisée.

De plus, des liens institutionnels avaient, historiquement, déjà été établis entre le TCO et l'île Sainte-Marie. En effet, la commune urbaine de Sainte-Marie et la commune de Saint-Paul ont conclu un accord cadre de coopération décentralisé le 16 février 2012. Cette convention arrive à échéance en février 2015. Dans le cadre de ce partenariat, le TCO avait été sollicité par la commune de Saint-Paul pour réaliser une action dans le domaine de la gestion des déchets. En raison de la crise politique malgache, cette coopération décentralisée n'a pu se concrétiser. Le partenariat entre le TCO et la commune urbaine de Sainte-Marie permet ainsi de relancer certaines actions envisagées dans le passé.

Suite à plusieurs échanges entre la commune urbaine et le TCO, Monsieur Alain SIANALA, le Président de la Délégation Spéciale de Sainte-Marie a officiellement sollicité en décembre 2014 un partenariat de coopération décentralisée avec le TCO.

Le projet de partenariat a été validé le 2 février dernier par le Bureau communautaire du TCO.

Conformément à la législation française, les actions de coopération décentralisée doivent être encadrées par une convention.

L'importance de la convention-cadre de coopération

La convention-cadre a pour objet de définir les orientations et les principes généraux qui seront privilégiés pour la conception et la mise en œuvre du partenariat de coopération décentralisée entre la commune urbaine de Sainte-Marie et la communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest.

Les actions de coopération effectives feront l'objet de conventions spécifiques, qui, conformément à l'article aux dispositions de l'article L. 1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, préciseront « l'objet des actions envisagées et le montant prévisionnel des engagements financiers. »

En septembre 2014, les élus communautaires avaient émis le souhait que le projet de coopération décentralisée du TCO soit à dominante économique et technique afin de mettre en avant les compétences liées au développement économique, au tourisme, à l'insertion professionnelle, à la gestion des déchets, à l'aménagement et à l'animation du territoire (cyberbase®, sports de pleine nature, culture).

En concertation avec le partenaire malgache, cette coopération décentralisée visera au co-développement durable des deux territoires. Les principes généraux du projet de convention correspondent ainsi à la Charte de la coopération décentralisée pour le développement durable proposée par Cités Unies France (CUF), le Comité 21 et l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE).

La convention-cadre identifie cinq secteurs de coopération prioritaires :

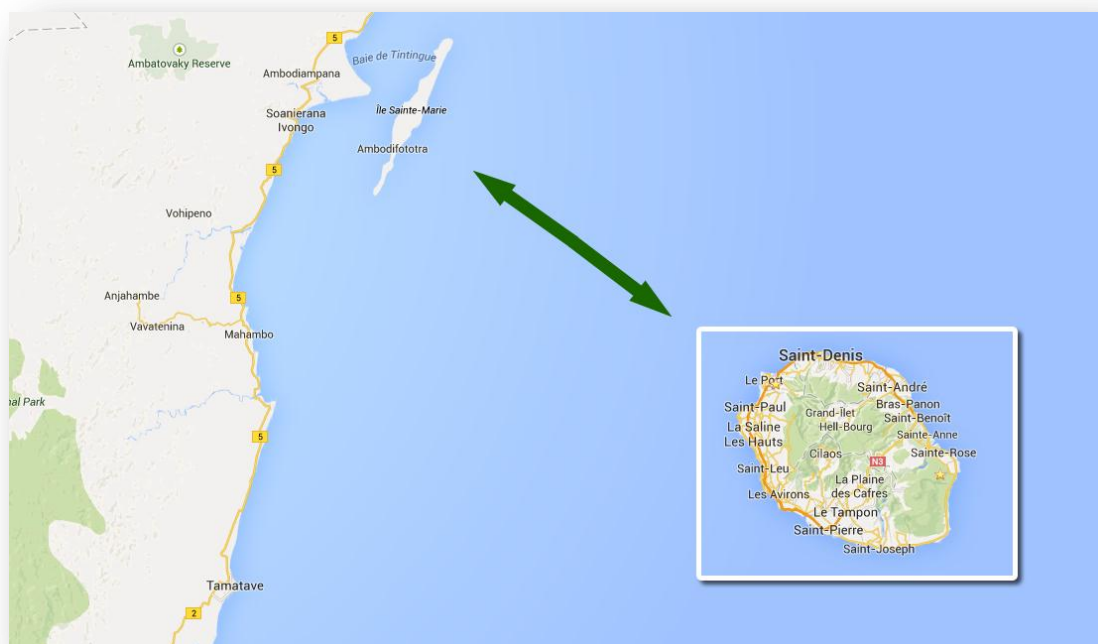
- Le développement économique et touristique ;
- La préservation de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie ;
- L'aménagement durable et la valorisation du territoire;
- L'animation culturelle et sportive et la solidarité numérique;
- La mobilité et l'insertion des jeunes.

Ce cadre d'intervention permettra au TCO de solliciter le secteur associatif, et d'initier des actions favorisant la mobilité des jeunes et l'insertion professionnelle à travers les programmes de volontariats internationaux, de services civiques à l'international et de chantier coopératif d'insertion.

Cette convention est conclue pour une période de quatre ans.

Afin d'assurer le suivi de cette coopération décentralisée, il sera mis en place un Comité Global de Pilotage, qui devra, entres autres, élaborer un plan d'action biennal.

Chaque partie s'engage par ailleurs à mettre en place son comité local de Pilotage, qui sera ouvert aux partenaires institutionnels et à la société civile.



Présentation de l'île Sainte-Marie

L'île Sainte-Marie, autrefois nommée Nossi-Ibrahim, devenue aujourd'hui en malgache Nosy Boraha (peu usité), est une île de la région d'Analanjirifo, dont les côtes sont éloignées de 5 à 12 km des rivages nord-est de Madagascar, dans l'Océan Indien.

Destination touristique, l'île Sainte-Marie est connue pour son caractère authentique et préservé, ses regroupements de baleines à bosse, son histoire romanesque et l'accueil de ses habitants.



Histoire

L'île a été découverte par les Arabes naufragés dans l'Océan Indien qui ont pu la rejoindre, selon la légende, soit à dos de baleine, soit à la nage.

Elle a été le principal repaire des pirates au 17^{ème} et 18^{ème} siècle qui y ont laissé des traces et des vestiges encore visibles de nos jours.

Elle a été léguée à la France par la reine indigène, Bety et par son mari le caporal La Bigorne, déserteur de l'armée royale stationnée à l'île Bourbon.

Au moment de l'indépendance en 1960, Sainte-Marie a voulu rester française mais cela a été refusé par la France et par le gouvernement malgache.

Géographie

De forme très allongée, l'île mesure 50 km de long sur 6 km de large, avec une orientation sud-sud-ouest/nord-nord-est. L'île de Sainte-Marie ne s'élève pas au-dessus de 150 m d'altitude.

Le village principal est Ambodifotatra, à environ 10 km du sud de l'île. L'aéroport est situé à la pointe sud de l'île et est desservi par Air Madagascar depuis Tananarive et Tamatave. De nombreux hôtels se situent essentiellement entre l'aéroport et Ambodifotatra.

Le climat de l'île est un climat tropical humide, avec des températures moyennes annuelles de plus de 25°, et une pluviométrie importante de plus de 3 mètres par an.

L'île de Sainte Marie est composée de roches volcaniques basiques. Elle est entourée d'une ceinture récifale marquée par la présence de massif corallien

affleurant. Les altérations des roches sont fortes et des niveaux sableux (origine granitique) ont été observés ponctuellement sur d'anciens lits de ravine.

Population

Du nom d'Antinosy, une branche de l'ethnie Betsimisaraka, elle compte environ 27.000 habitants, dont la majorité a moins de 15 ans.

La densité est plus forte au Sud qu'au Nord du fait de la concentration au Sud de l'administration, du commerce, des moyens de communication, de tous les prestataires de services sociaux (éducation, santé etc.....).

Social

Education et enseignement :

- quelques écoles primaires, 2 collèges d'enseignement général et un lycée ;
- scolarisation à développer ;
- personnel et matériel pédagogique insuffisants ;
- une bibliothèque municipale et une antenne de l'Alliance Française mal approvisionnées en livres et documents ;
- deux clubs UNESCO à développer.

Santé :

- un hôpital, des centres de santé de base N°2 mal pourvus en personnel, en matériel et en médicaments.
- éloignement de ces établissements par rapport à la population qui engendre des déplacements pénibles pour les malades.
- sans pharmacie, seulement des dépôts de médicaments.

Economie

L'alimentation principale est basée sur les produits naturels de l'île : fruits, poissons, zébus, volailles.

La consommation de produits d'importation reste encore faible mais aurait tendance à s'accroître rapidement, amenant donc des déchets « nouveaux » pour l'île que l'on retrouve de plus en plus (bouteilles plastiques, conserves, canettes, film plastiques, carton,...).

Les moyens de transport de l'île se « démocratisent » avec la présence de voitures en plus grand nombre (surtout depuis la réalisation de la principale route goudronnée qui traverse l'île du Sud au Nord, livrée depuis 6 mois). On rencontre de plus en plus de 2 roues ou tri porteur, des vélos. Cependant, quasi tous les déplacements quotidiens se font encore à pied (écoliers).

L'électricité et l'accès à l'eau potable restent encore difficiles. L'électricité est produite exclusivement par des groupes électrogènes.

L'industrie de Sainte-Marie repose sur l'activité de pêche artisanale et industrielle avec la présence de la SPSM (Société de Pêche de Sainte-Marie) et le tourisme avec la présence d'une dizaine d'hôtels plus ou moins importants mais avec des taux d'occupation annuel encore faible. La présence de baleines en hiver austral, qui viennent se reproduire et mettre bas, reste le point fort de l'île.

Le développement de l'île reposera dans les années futures exclusivement sur le tourisme, ce qui nécessite dès à présent de mettre en place une gestion globale des déchets afin de conserver l'aspect authentique et traditionnel et limiter l'impact de la production de déchets sur la faune et la flore de l'île et ses alentours aquatiques.

Tourisme

De par ses atouts balnéaires, ses pistes propices aux randonnées en moto, en vélo et à pied, l'île est un des pôles touristiques majeurs de Madagascar avec l'île de Nosy-Be et le Sud profond.

Cependant, elle est confrontée à un problème de desserte aérienne. Air Madagascar a en effet l'exclusivité pour la desserte de Ste-Marie

Or, la compagnie connaît actuellement de gros problèmes de fonctionnement, et ne compte plus que 3 ATR pour desservir la quasi totalité des villes côtières de Madagascar. En 2010, il existait 16 rotations hebdomadaires sur Ste-marie. En 2014, il n'y en a plus que 4, lorsque les avions fonctionnent... Cette mauvaise desserte entraîne une diminution conséquente du nombre de visiteurs sur l'île et impacte l'économie locale (38 391 visiteurs en 2012 ; 29 570 visiteurs en 2013).

Administration

Disposant d'une liaison aérienne directe avec La Réunion, la commune urbaine de Sainte-Marie est une collectivité malgache à statut administratif particulier ; ce qui s'explique par son insularité et de son potentiel économique et touristique. Elle est administrée par une Délégation Spéciale, dont le Président est désigné par le Gouvernement central malgache. Il est cependant prévu l'organisation d'élections municipales en 2015.

La commune compte une cinquantaine d'agents et dispose d'un budget de fonctionnement d'environ 100 000 €.

Coopération décentralisée

Avec des collectivités de France métropolitaine :

La commune urbaine de Sainte-Marie est jumelée avec la commune de St Priest-en-Jarez depuis 1994. Ce jumelage a permis de développer des actions dans le domaine de l'eau et assainissement, l'éducation et la santé.

Le Syndicat des Eaux de l'Ile de France (SEDIF) mène également depuis quelques années des actions dans le domaine de l'eau et l'assainissement sur l'île de Sainte-Marie.

La Région Nord-Pas-de-Calais mène un partenariat de coopération décentralisée avec la Région Analanjirofo depuis 2005. Les secteurs prioritaires concernent l'appui institutionnel, l'environnement, l'éducation, la formation professionnelle, la santé, les Technologies de l'Information et de la Communication.

Avec des collectivités de La Réunion :

La commune urbaine de Sainte-Marie a signé une convention avec la commune de Saint-Paul en 2012. Cette coopération prend fin en février 2015. Les domaines sectoriels prévus concernaient l'éducation, le développement économique, le touristique, l'environnement, les sports et la culture.

Dans le cadre de la coopération régionale, la Région Réunion a cofinancé la mise à disposition de volontaires de solidarité internationale à Sainte-Marie (Alliance Française, Agriculture).

Présentation du Territoire de la Côte Ouest

Un héritage de l'histoire et de la nature

Reconnu des lagons au Piton via les savanes, les ravines et les remparts, le grand paysage de l'Ouest «frappe l'imagination» et attire la reconnaissance nationale, voire internationale ; ce qui lui vaut l'obligation de préservation et de valorisation de ses espaces naturels. Des plantations de la colonie, des usines sucrières et du « marronnage » d'hier à la constitution des quelques 40/45 quartiers d'aujourd'hui, le territoire Ouest porte à la fois les atouts et les faiblesses de son propre développement.

Son agriculture historiquement en proie à de multiples crises, installée sur les meilleurs plateaux des bas et des hauts, reste vulnérable aux aléas climatiques. Berceau du peuplement de l'Île de La Réunion, l'Ouest est la côte la plus prisée des touristes intérieurs et extérieurs.

Son cadre de vie et ses paysages exceptionnels associés à un riche patrimoine muséal et naturel font la réputation de la microrégion.

Un moteur économique

L'Ouest est un territoire hautement stratégique grâce au port industriel et commercial, vecteur d'emplois, et seule porte d'entrée maritime des biens et marchandises de l'île. La démographie dynamique de La Réunion laisse espérer demain un développement favorable de l'activité portuaire pouvant impacter le territoire par la création d'emplois indirects.

Ainsi, l'Ouest garde son leadership sur ce positionnement local en matière de tourisme et d'économie portuaire et logistique.

Une fracture territoriale et sociale

Le tissu urbain s'étend sur 14% de sa surface globale et constitue une source de conflits permanents avec l'espace agricole et naturel.

Le foncier urbain, ayant toujours été une denrée rare dans un territoire très prisé, il est donc devenu très cher au gré du développement des activités et des habitats.

Le tissu urbain se répartit de la manière suivante :

- Le littoral, accueillant 45% de la population, est le reflet des activités économiques, touristiques et commerciales qui s'y trouvent.

Demain, grâce à l'Ecocité, c'est une des plus grosses réserves foncières de La Réunion qui sera aménagée (800 ha non urbanisés).

- Dans le même temps, 55% de la population, dispersée sur les mi-pentes et les Hauts, ne bénéficient pas des commodités du mode urbain.

Cette dichotomie territoriale est source de difficultés en termes d'aménagement et de structuration d'un territoire souffrant de 20 années de retard en réseaux et équipements divers. La majorité de la population habite là où il y a très peu d'emplois et où aucun grand équipement structurant n'existe.

L'aménagement est vécu chaque jour comme une « machine » à générer des déplacements et des coûts de fonctionnement importants pour les services publics de base (déchets, transports scolaires et urbains, eau, assainissement, etc...).

Ce paradoxe territorial grève aussi bien le budget des collectivités que celui des ménages.

Le chômage, la précarité, les transferts sociaux, l'insalubrité des habitats disséminés dans les bas et les hauts demeurent des maux permanents.

Attractive, la microrégion Ouest est l'une des plus défavorisées de La Réunion.

Malgré des atouts qui existent (foncier, espace libre, projets et chantiers structurants, ville en devenir, potentiel de développement commercial et touristique, agriculture différenciée), le territoire a encore du mal « à transcender ses acquis » et à prendre la voie du développement attendu.

Le TCO : une communauté d'agglomération

Le TCO est une communauté d'agglomération. C'est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, qui dispose du droit de prélever l'impôt. Cette structure prévoit également une importante intégration des communes membres.

Une communauté d'agglomération doit, selon l'article L 5216-1 du Code général des collectivités territoriales :

- rassembler au minimum 50 000 habitants ;
- comporter une commune d'au moins 15 000 habitants ;
- être géographiquement d'un seul tenant et sans enclave.

Par la population comme par le degré de coopération, elle se trouve à un niveau intermédiaire entre la communauté de communes et la communauté urbaine.

Les compétences de la collectivité

Le TCO exerce des compétences en matière de :

- développement économique,
- aménagement de l'espace communautaire,
- équilibre social de l'habitat,
- politique de la ville,
- création ou aménagement et entretien de voirie,
- environnement et cadre de vie
- culture et sport
- aide sociale
- coopération internationale
- accès à l'outil informatique via les espaces cyber-base®

Budget primitif 2015 = 178,4 M€

Fonctionnement = 133,4 M€

Investissement = 45 M€